

## Patrick Balkany condamné à 5 ans de prison et à 10 ans d'inéligibilité, 4 ans de prison ferme sans mandat de dépôt pour son épouse Isabelle



Les époux Balkany ont été reconnus coupables de "blanchiment" ce vendredi 18 octobre. Ils ont été relaxés pour les accusations de "corruption".

Avec Atlantico  
Rédaction

Un nouveau verdict était attendu ce vendredi 18 octobre pour Isabelle et Patrick Balkany dans le cadre du nouveau procès pour "*blanchiment à grande échelle*".

Le couple Balkany avait déjà été condamné le 13 septembre dernier pour fraude fiscale. Les époux Balkany ont donc été reconnus coupables ce vendredi 18 octobre dans leur procès pour "*blanchiment aggravé*".

Patrick Balkany a été condamné à cinq ans de prison avec mandat de dépôt et dix ans d'inéligibilité.

Isabelle Balkany a été condamnée à une peine de quatre ans de prison sans mandat de dépôt, pour des raisons de santé, et à dix ans d'inéligibilité.

Le maire de Levallois-Perret a néanmoins été relaxé des faits de "*corruption*" et de "*prise illégale d'intérêts*" qui lui étaient reprochés.

Le couple a été reconnu coupable d'avoir caché 13 millions d'euros d'avoirs au fisc entre 2007 et 2014. Des villas aux Antilles et à Marrakech étaient notamment concernées.

Le tribunal a également déclaré que le fils du couple, Alexandre, était coupable du délit de "*blanchiment de fraude fiscale*".

Patrick Balkany était absent à l'audience. Incarcéré depuis un mois à la prison de la Santé, il a refusé de sortir de sa cellule pour des questions de sa santé, par "*respect de son image*". Patrick Balkany avait été condamné en septembre dernier à 4 ans de prison pour fraude fiscale et à 10 ans d'inéligibilité. Il avait fait appel.

La demande de mise en liberté de Patrick Balkany sera étudiée ce mardi.